

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
DES RISQUES NATURELS MAJEURS
(CDRNM)**

6 décembre 2017

**PREFECTURE DU NORD
SALLE ERIGNAC**

Liste des participants :

Organismes	Représentants
Préfecture du Nord	M. MALIZARD Philippe
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	M. FISSE Eric
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	M. JOSSERAND Jérôme
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	M. LEFRANCOIS Grégory
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	M. HOTTON Ludovic
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	Mme LUST Elodie
Préfecture du Nord : Direction des Sécurités ; Bureau de la Prévention des Risques	M. LEROY Cédric
Préfecture du Nord : Direction des Sécurités ; Bureau de la Prévention des Risques	Mme GINET Laura-Éva
Préfecture du Nord : Direction des Sécurités ; Bureau de la Prévention des Risques	Mme HOUTEKINS Nathalie
Académie de Lille	Mme MEULENAERE Maryse
Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles	M. MEERPOEL Matthieu
Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)	M. COULON Hervé
Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat	M. SPRIMONT
Communauté d'Agglomération de Cambrai	M. GANTIEZ Philippe
Communauté d'Agglomération du Douaisis	M. DENNIN Ludovic
Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre	M. DUVEAUX
Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole	M. PHILIPPE Manuel
Communauté Urbaine de Dunkerque	Mme JADOT Julien
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement	M. PONCELET Benoît
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	M. FILIOR François
Région des Hauts de France	M. FOUQUET Jean-Michel
Etablissement Public Territorial du Bassin Lys	Mme DUVERNEY Sarah
Fédération Nord Nature Environnement	M. VAILLANT Alain
Institut Intercommunal Wateringues	M. PARENT Philippe
Météo France	M. COQUELET Guillem
Métropole Européenne de Lille	M. MASCLEF Clément
Parc naturel régional de l'Avesnois	M. CAFFIER Guillaume
Pôle Métropolitain Côte d'Opale	Mme ROCCAZ Nora
Pôle Métropolitain Côte d'Opale	Mme LEGRAIN Marie-Céline
Service Départemental d'Incendie et de Secours	M. MARTIN Benoît

Université Littoral Côte d'Opale	M. M. HEQUETTE Arnaud
Université de Lille	M. TASTET Christophe
Voies Navigables de France	M. BOURSEAU Mathieu
Voies Navigables de France	M. MATRAT Olivier
Association pour le Développement des Equipements du Parc Scarpe-Escout (invité)	M. LECCI Mario
Association pour le Développement des Equipements du Parc Scarpe-Escout (invité)	M. GAUTHIER Fabien
Université de Lille (invité)	M. MEILLIEZ Francis

Non représentés

Organismes
Agence française pour la Biodiversité
Agence de l'eau Artois-Picardie
Association des Maires du Nord (excusée)
Bureau de Recherches Géologiques et Minières
Chambre d'Agriculture (excusée)
Chambre du Commerce et d'Industrie
Chambre des Notaires
Département du Nord
École Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage
Fédération Française du Bâtiment
Fédération française de l'Assurance (excusée)
Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Institut de l'Environnement Industriel et des risques
Parc naturel Régional de Scarpe Escout
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
La Voix du Nord

Le présent compte rendu se veut la synthèse des échanges. Les différentes présentations se trouvent dans le dossier remis en séance et consultable sur le site internet des services départementaux de l'Etat à l'adresse suivante :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/La-Commission-departementale-des-risques-naturels-majeurs-CDRNM>

Un glossaire des acronymes est annexé au présent compte rendu.

DEROULEMENT DE LA CDRNM

Philippe Malizard, directeur de cabinet, ouvre la réunion, en proposant aux participants de prendre la parole en introduction de cette commission puis annonce qu'il n'y a pas d'information de portée générale et laisse la parole à Eric Fisse, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord (DDTM Nord). Eric Fisse annonce l'ordre du jour de cette réunion.

Cette réunion comprendra deux temps :

- le point d'avancement des études et des procédures pilotées par les services de l'Etat (Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) et Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), la mise en œuvre de la Directive Inondation (DI) notamment par la mise en œuvre des plans d'actions, la dé-prescription des plans de

prévention des risques en 2017, le bilan de la consommation du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), le nouveau format de la CDRNM),

- des présentations de deux projets spécifiques portés par des acteurs du territoire, partenaires des services de l'Etat.

La première présentation, dans la continuité de la CDRNM du mois de juin 2017, met en exergue la nécessité d'informer sur les risques et l'intérêt de développer la culture du risque.

Pour le département du Nord, quatre actions ont été présentées et retenues, concernant respectivement les Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI) de Douai, de Dunkerque, de Maubeuge et de Valenciennes.

Pour le TRI de Douai, l'action consiste à réaliser des maquettes pédagogiques, à destination principalement des écoles. Cette action est présentée par l'Association pour le Développement des Equipements du Parc Scarpe-Escaut (ADEPSE).

La seconde présentation met l'accent sur la connaissance et la prise en compte de l'évolution du territoire lors de son aménagement. Cette présentation est réalisée par Benoît Poncelet du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) en partenariat avec Francis Meilliez, professeur émérite à l'Université de Lille.

Ludovic Hotton, responsable de l'unité plans de prévention des risques à la DDTM par intérim, démarre ensuite la présentation.

I – Les actualités : point d'avancement des procédures

Les études : Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI), Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) (intervenant : Ludovic Hotton, DDTM Nord)

Se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat

Lors de la présentation de l'avancement du PPRI de l'Aunelle-Hogneau, Ludovic Hotton précise qu'un nouveau point d'étape est mis en place dans les procédures PPR sur le département du Nord. Au mois de juin 2017, une réunion post-approbation s'est tenue, un an après l'approbation. Cette réunion permet de faire un point sur l'avancement du PPR mais également de rappeler aux différents acteurs du PPR leurs obligations qui sont nées de l'approbation du PPR, notamment l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), l'annexion du PPR aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les mesures qui s'imposent aux collectivités et aux particuliers et les financements possibles .

Cette mesure sera mise en place pour le PPRI de la Selle avec une échéance plus courte, environ six mois.

Grégory Lefrançois précise l'utilité et la finalité de ces réunions avec, par exemple, un taux d'annexion du PPRI de l'Aunelle-Hogneau au PLU bien supérieur à celui usuellement constaté pour les communes inscrites dans le périmètre d'étude. L'objectif est de rappeler leurs obligations aux collectivités comme par exemple l'élaboration des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM), car seulement 9 communes sur les 34 du PPRI en disposent, ou l'élaboration des PCS. La DDTM, en appui de la préfecture, notamment du Bureau des Sécurités (anciennement SIRACED-PC), assure au besoin un accompagnement auprès des collectivités dans l'élaboration de ces documents.

Ludovic Hotton explique que dans le cadre du PPRI par ruissellement au Nord-Ouest de l'arrondissement de Lille, des réunions publiques vont avoir lieu ce qui est nouveau à ce stade de la procédure. Elles ont pour but d'associer le plus en amont possible les populations concernées par la mise en place du PPR, notamment dès que des cartes de zones inondables seront produites.

Benoît Poncelet s'interroge sur les personnes présentes lors de ces réunions publiques.

Jérôme Josserand précise que dans le cadre des Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM) (PPR qui ne sont pas à l'ordre du jour de la CDRNM), des réunions publiques se sont tenues juste avant et pendant l'enquête publique. Elles ont rassemblé jusqu'à une cinquantaine de personnes et permis d'expliquer le processus d'élaboration du PPR, les cartographies, les zonages et les règlements produits. Ces réunions résultent également des demandes des commissaires enquêteurs. Cela permet de faire un travail par anticipation de l'enquête publique. Ludovic Hotton précise qu'un ensemble de documents (tracts, plaquettes, affiches...) sont disponibles pour les élus et que la publicité concernant ces réunions publiques peut être relayée notamment par l'intermédiaire des réseaux sociaux des communes et des journaux communaux afin que le plus grand nombre de personnes en ait connaissance.

Philippe Malizard précise que cela dépend également des enjeux sur le territoire et que la population s'identifie si elle a connaissance de l'impact économique des risques.

Suite à la remarque de Philippe Malizard relative à l'obligation de publication dans la presse, Grégory Lefrançois

précise que l'obligation d'information du public est notamment faite lors de l'enquête publique, qui est soumise à la publication, et que ces réunions publiques sont mises en oeuvre en plus des procédures initialement prévues dans le cadre des PPR. Cette démarche est mise en oeuvre pour une amélioration de la concertation et l'appropriation par le public des outils réglementaires. L'objectif est de réaliser ces réunions publiques aux différentes étapes de la procédure.

Ainsi, pour le PPRL de Dunkerque à Bray-Dunes, où la phase d'aléa vient de s'achever, la mise en place de réunions publiques est actuellement à l'étude pour le premier semestre 2018. Elles se tiendraient une fois les enjeux définis, le croisement enjeux/aléas effectué et la cartographie disponible pour que le citoyen comprenne l'impact des études réalisées sur son habitation.

Alain Vaillant s'interroge quant à la problématique du ruissellement du PPRI de la vallée de la Lys. Monsieur Hotton précise que les études ont démontré qu'en amont, la problématique du débordement est importante mais qu'en aval, la Lys étant canalisée, le risque avéré sur cette partie est le risque de ruissellement. Ce risque peut être déconnecté du débordement du cours d'eau.

Concernant les PPRL, Philippe Malizard demande si les échanges lors de l'approbation du PPRL de Gravelines à Oye-Plage se sont bien déroulés et si le contexte du PPRL de Dunkerque et Bray-Dunes s'est amélioré.

Julien Jadot précise que le territoire aimerait que soit pris en compte une option qui réduirait l'aléa sur les zones fortement urbanisées. Le territoire côtier étant un polder façonné par l'Homme, il existe des canaux qui permettraient de stocker de l'eau. Cette possibilité pourrait être envisagée pour la réalisation de la cartographie.

Philippe Malizard précise que cette remarque a déjà fait l'objet des précédents échanges avec la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD).

Eric Fisse précise que le comité technique qui se tiendra le 20 décembre 2017 pourra être l'occasion d'aborder le sujet en examinant quels sont les avantages et les limites de cette hypothèse dans le cadre de l'étude.

Arnaud Hequette fait la remarque que le PPRL ne considère que le phénomène de submersion marine mais ne considère pas l'érosion.

Grégory Lefrançois précise que pour le département du Nord, la problématique de l'érosion est moins marquée que sur le Pas-de-Calais mais que la politique du suivi du trait de côte est une politique nationale qui intègre d'autres outils que le PPRL pour le maintien ou du moins le suivi de celui-ci.

Arnaud Hequette explique que dans le cadre de ses études scientifiques, il n'imagine pas la rupture du cordon dunaire et que les résultats obtenus ne sont pas concordants avec les études menées par les services de l'Etat. Cela amène à des incompréhensions de la part des riverains.

Philippe Malizard demande si des échanges ou des groupes de travail entre l'Université Littoral Côte d'Opale (ULCO) et les services de l'Etat par rapport à la notion de rupture du cordon dunaire se sont tenus.

Eric Fisse précise qu'il n'a pas eu l'occasion depuis son arrivée d'avoir des échanges avec l'ULCO et rappelle les modalités d'instruction des PPRL : l'Etat ne doit pas travailler sur des phénomènes progressifs mais sur des risques liés à des ruptures ou des accidents. Les scénarios ministériels sont des études de rupture alors que les études de l'ULCO doivent se concentrer sur un phénomène continu et évolutif. Les deux approches sont différentes.

Jérôme Jossierand précise que les études menées concernent un seul phénomène, non combiné avec les autres risques sur le même territoire, et qu'à l'heure actuelle, ces études sont menées avec la réglementation qui est susceptible d'évoluer dans le temps pour cumuler les phénomènes.

Philippe Malizard conclut l'intervention sur les PPRL en précisant qu'il serait bienvenu de renforcer une communication entre les acteurs du territoire et les services de l'Etat.

Concernant les nouvelles études multi-risques qui analyseront la conjugaison des risques liés aux inondations et ceux liés aux cavités sur le Cambrésis, Ludovic Hotton précise que la base de données cavités est en cours de fiabilisation grâce à un travail collaboratif entre les services de l'Etat, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et le service "Séisme" du Département. C'est le BRGM qui effectue ce travail de fiabilisation. N'ayant pas de méthodologie nationale pour l'analyse de conjugaison des phénomènes ruissellement et effondrement des cavités, l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) travaille à la définition de celle-ci grâce aux connaissances actuelles sur le territoire du Valenciennois. Le but de cette expérimentation est la définition d'une méthode au niveau national.

Julien Jadot précise que sur la région Centre Val de Loire, suite aux inondations de mai/juin 2016, il y a eu des effondrements de cavités et que ces éléments pourraient être un avis d'étude pertinent.

La mise en œuvre de la Directive Inondation : stratégies locales et plans d'actions (intervenant : Grégory Lefrançois, DDTM Nord)

Se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat

Concernant la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations (SLGRI) de la Scarpe aval, Grégory Lefrançois présente les 5 fiches actions qui seront validées lors du Comité de Pilotage (COPIL) en janvier 2018 (maîtrise du ruissellement en zone urbaine et gestion alternative des eaux pluviales, promotion des plans de gestion cohérents entre la lutte contre des inondations et la gestion écologique des cours d'eau, l'amélioration des ouvrages hydrauliques...). Ce COPIL permettra de valider le plan d' action et de rentrer dans la phase opérationnelle de la stratégie.

Pour la SLGRI de l'Escaut Sensée, les acteurs ont été identifiés et un COPIL se tiendra début 2018 pour pouvoir rentrer en phase opérationnelle.

Il est rappelé que seuls les services de l'Etat pilotent la SLGRI de la Marque et de la Deûle. Un plan d'actions sera présenté aux acteurs du territoire en début d'année 2018 afin de pouvoir être validé et rentrer en phase opérationnelle. Cette SLGRI s'appuiera notamment sur les éléments issus du Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE).

Pour la SLGRI de la Sambre, le Parc Naturel Régional (PNR) de l'Avesnois a officialisé l'élaboration d'un Programme d' Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI), quatre groupes de travail ont permis de valider plus de 40 actions opérationnelles répondant aux besoins ressentis par le territoire. Le montage du programme d'actions est en cours de réalisation dans le cadre d'un PAPI d'intention. La Commission Mixte Inondation (CMI) insiste sur chaque dossier examiné sur la nécessité d'une gouvernance adaptée au niveau du territoire. Le PNR a proposé de rencontrer chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) présent sur le territoire concerné par cette stratégie. Trois rencontres doivent encore avoir lieu pour avoir un accord sur la déclinaison de ce PAPI d'intention.

Pour la SLGRI de la Haute-Deûle, une dizaine de communes sur le département du Nord sont concernées sur la partie avale. Une étude d'amélioration de la connaissance a été menée notamment sur le phénomène de ruissellement sur les communes concernées. Le 19 décembre 2017, un COPIL se tiendra pour présenter les résultats des orientations qui ont été définies dans le cadre du COTECH qui s'est tenu le 27 novembre 2017 avec la proposition de réalisation de cartographies sur les communes concernées.

Pour la SLGRI du delta de l'Aa, la convention cadre a été signée le 25 septembre 2017. Le COPIL du 16 novembre 2017 a permis d'aborder les recommandations issues de la CMI, les suites à donner à ces recommandations, la gouvernance du PAPI et la déclinaison du plan d'actions. Les maîtres d'ouvrage se sont exprimés sur les actions prévues. Il a été rappelé également les délais impartis pour la réalisation de ces actions notamment par rapport aux délégations de subvention sur le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Pour la SLGRI de la Lys, le plan d'actions correspond au PAPI de la Lys qui a été labellisé le 12 octobre 2017. La convention sera signée le 18 décembre 2017.

Concernant les actions de culture du risque face aux inondations, quatre projets ont été retenus et sont subventionnables. Ces actions doivent couvrir au moins un des quatre piliers de la gestion de risque que sont la protection, la prévention, la gestion de crise et l'information préventive.

Ces actions concernent la culture du risque et l'association des populations dans le cadre de la gestion du risque afin de les intégrer au quotidien pour la compréhension de ces phénomènes sur le territoire.

Grégory Lefrançois rappelle que l'action sur le TRI de Valenciennes, la Journée transf'eau, a été réalisée et présentée lors de la CDRNM du 7 juin 2017.

L'action menée sur le TRI de Douai est en cours de réalisation par l'ADEPSE et concerne la réalisation d'un livret pédagogique et d'outils de sensibilisation. Ces outils sont présentés en seconde partie de la présente CDRNM.

Sur le TRI de Maubeuge, le projet du test d'opérationnalité des PCS par le PNR de l'Avesnois est en suspens car il y a des problèmes d'organisation et de montage de l'action.

Sur le TRI de Dunkerque, Julien Jadot annonce que le projet sera réalisé en 2018 et consiste au montage de sept courts métrages à vocation pédagogique et humoristique qui visent avant tout un public jeune. Le but est de permettre à la population de s'interroger sur sa situation face aux risques d'inondation et les actions qu'elle pourrait mettre en place à son échelle de manière efficace et bénéfique face à sa vulnérabilité. Le travail a été entamé avec le prestataire et l'action est prévue pour le printemps prochain.

**La dé-prescription des PPR en 2017
(intervenant : Grégory Lefrançois, DDTM Nord)**

Se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat

Philippe Malizard demande de clarifier le mode opératoire qui a été mis en place pour la dé-prescription en 2017 car il a compris qu'il y a eu un arrêté de dé-prescription à la commune qui a été immédiatement suivi par un arrêté de prescription au bassin versant sur les communes.

Grégory Lefrançois annonce qu'il y a eu un travail de balayage des communes qui sont concernées par un PPR à la commune mais que certaines ne sont pas concernées par un aléa dans le cadre des études menées par la DDTM. Pour les communes non concernées par l'aléa au niveau du bassin versant, un arrêté de dé-prescription a été pris.

Eric Fisse précise que dans le cadre général, on dé-prescrit les PPR à la commune car les études sont menées au niveau du bassin versant pour plus de pertinence et pour la réalisation de PPR. En 2015, il y a eu 16 communes qui n'étaient pas concernées par des aléas et pour lesquelles il n'y avait plus besoin de prescription d'un PPR.

Philippe Malizard s'interroge sur la réaction des maires face à cette opération et sur le fait qu'il n'a pas eu vent de ces mesures.

Grégory Lefrançois précise qu'il y a eu beaucoup de communication en 2015 sur les études qui ont été menées avec des réunions par arrondissement.

Philippe Gantiez précise que pour la commune d'agglomération de Cambrai, il y avait un PPRN multi-risques mouvement de terrain qui avait été prescrit à l'échelle de l'arrondissement et qui était inapplicable en l'état. Il a donc été dé-prescrit et lors d'une précédente CDRNM, il avait été annoncé qu'un PPR serait represcrit sur le territoire, notamment sur les communes les plus sensibles à l'aléa effondrement de terrain. Il demande si cette démarche est toujours d'actualité mais également, du fait qu'il y a une dé-prescription sur ce territoire, cela entraîne-t-il des difficultés quant à l'octroi d'une subvention dans le cadre du FPRNM?

Grégory Lefrançois précise que la démarche est toujours d'actualité. Il précise que le fait qu'il n'y ait pas de prescription de PPR peut impacter le taux d'attribution voire l'attribution elle-même d'une subvention dans le cadre du FPRNM, en fonction du type de mesure sollicitée.

Jérôme Josserand précise qu'une réunion est prévue le 7 décembre 2017 avec la DREAL pour savoir s'il est impératif de prendre un arrêté de prescription rapidement sur la commune de Cambrai au regard des risques "cavités" sur cette commune.

Philippe Gantiez précise qu'un dossier est en cours, avec une échéance à court terme, qui concerne un périmètre important. Il attend une réponse définitive.

Le bilan du FPRNM 2016 :
(intervenant : François Filior, DREAL)

Se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat

Philippe Malizard se demande si les délégations dont bénéficie le département du Nord correspondent aux besoins.

François Filior précise qu'il n'y a pas de tension forte sur le territoire sauf sur les digues en précisant que la digue de Sangatte (Pas-de-Calais) a été très consommatrice cette année.

Au niveau national, le plafond a rarement été atteint donc chaque territoire était servi jusqu'à présent à la hauteur des besoins qu'il faisait remonter. Cependant, il existe des plafonds par type de mesures. En 2017, le plafond en matière de digues a été atteint.

Avec une réduction du plafond national en 2018 et le succès des PAPI, cela va générer des besoins croissants de crédits sur le volet "études et travaux des collectivités". Dans les années qui viennent, la question sera examinée avec beaucoup d'attention.

Manuel Philippe pose la question sur le financement des études de danger, est ce que ça porte sur les ouvrages existants, sur les nouvelles constructions ou est-ce limité à une reprise d'ouvrage Etat? Est-ce que ce type de financement est accessible aux collectivités qui ne sont pas inscrites dans une démarche PAPI?

François Filior précise que pour la première question, il n'est pas possible d'apporter de réponse car cela est un sujet de discussion qui va être voté ou amendé. Le périmètre d'éligibilité n'est pas connu à ce jour. Cependant, la philosophie de cette proposition est plutôt d'inciter les collectivités à reprendre la gestion des digues existantes. On peut supposer que les digues nouvelles seront financées sur le dispositif "études et travaux des collectivités", à hauteur de 50% pour les études.

Quant à savoir si l'éligibilité au FPRNM est conditionnée par l'insertion des ouvrages dans le cadre des PAPI ou non, l'étude pourrait se faire au cas par cas mais le principe veut que les gros travaux s'inscrivent dans une stratégie globale concertée à l'échelle d'un territoire et sur le long terme. Cela suppose que le territoire est capable de l'insérer dans un PAPI.

Sarah Duverney s'interroge sur le financement des évacuations qui ont eu lieu dans le cadre des intempéries de mai 2016 car il y a eu des évacuations mais les graphiques ne recensent pas de plan "évacuation" pour l'année 2016.

François Filior précise qu'il faut faire la différence entre évacuation préventive (prévention) et les évacuations d'urgence (réparation). Les graphiques prennent en compte les évacuations préventives donc la relocalisation des personnes face à un danger présumé qui n'est pas encore survenu.

Les évacuations mises en oeuvre en réparation relatives à la gestion de crise sont directement financées sur les fonds CATNAT de réparation et n'émargent pas dans le FPRNM. Les évacuations évoquées rentrent dans le périmètre de la réparation.

Sarah Duverney précise que les communes ne sont pas forcément au courant des possibilités d'éligibilité au FPRNM lorsqu'elles ont relogé les personnes suite aux évacuations. Y a-t-il eu beaucoup de demandes de financements suite aux intempéries de mai/juin 2016?

Elle précise que des habitations ont été inondées à plus de 50% et auraient pu bénéficier d'une acquisition à l'amiable.

Nathalie Houtekins précise qu'aucune demande n'a été faite sur le FPRNM suite aux inondations de mai/juin 2016.

Le nouveau format de la CDRNM
(intervenant : Grégory Lefrançois, DDTM Nord)

Se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat

Philippe Malizard insiste sur le fait qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté actuel suite à l'instauration du nouveau cahier des charges des PAPI 3ème génération afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur et garantir la solidité juridique des avis émis par la commission.

II – Informer sur les risques/Développer la culture du risque

Action culture du risque sur le Territoire à Risques d'Inondation de Douai (1er intervenant : Mario Lecci, ADEPSE)

Se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat

Relativement à la présentation de la deuxième maquette, Philippe Malizard demande le sens d'écoulement des eaux entre la France et la Belgique.

Mario Lecci répond que les eaux coulent de la France vers la Belgique et précise que cela a été l'origine de problèmes de gestion des eaux. Suite à la fermeture des écoulements de l'Escaut de la part de la Belgique, il y a eu des inondations à Saint-Amand-les-eaux qui ont eu pour conséquence 11 morts sur le territoire français.

Relativement à la troisième maquette, Philippe Malizard demande une précision quant à la solidarité amont-aval et l'importance de retenir les eaux en amont. Cette information a été confirmée.

Evolution historique du territoire sur les risques naturels (2e intervenant : Benoît Poncelet du CAUE et Francis Meilliez de l'Université de Lille)

Se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat

En clôture, Benoît Poncelet demande si cela intéresse les personnes réunies d'échanger des informations et de se réunir pour avoir une meilleure interaction entre les aspects régaliens et pédagogiques, issus de la connaissance historique du territoire.

Il annonce que les différentes structures en présence ont des connaissances fines du territoire et savent les mettre à profit autant du point de vue régalien qu'en terme d'urbanisme. Cela pourrait être intéressant à mener dans le cadre de la CDRNM. Il y a une hybridation possible pour modéliser au mieux le territoire.

Il met en avant le fait qu'il y a une plateforme à disposition qui s'appelle "s_pass territoires" (<http://s-pass.org/fr/>) pour l'apport des connaissances aux populations à l'aide du numérique. Cette plateforme est utilisée par le territoire flamand, le PNR Scarpe-Escaut et le PNR de l'Avesnois. Cet outil est ouvert à tous et il serait intéressant que cet outil se développe de manière participatif, relativement à la loi sur l'architecture.

Philippe Malizard dit que le discours est passionnant et le sujet nécessiterait plus de temps et d'être partagé. Il propose qu'il soit arbitré en Comité Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques et même si cela est difficile à monter, il serait intéressant que cette présentation soit présentée en comité d'actions régional.

Benoît Poncelet annonce que pour chaque territoire de Schéma de Cohérence Territorial (ScoT), il existe des cartes dynamiques disponibles sur internet en tapant "carnet de territoireambreavesnois" par exemple.

(L'adresse internet est la suivante: <http://carnets.caue-nord.com/en/portail/11/carnets-de-territoire-du-nord.html>).

Ces cartes sont utilisables par tous, notamment dans le cadre scolaire car ces cartes sont issues d'une production en Système d'Informations Géographiques (SIG) dynamique. Des animations de terrain sont réalisées avec cette application grâce au travail de recollement des données depuis plus de 20 ans avec les parcs naturels. Cela a permis de retracer l'histoire des villages de l'Avesnois dans le rapport de la pré-industrialisation, de la forêt, du sable et de l'eau.

Benoît Poncelet annonce que c'est un complément important de compréhension d'un territoire et de son évolution dans le cadre des documents d'urbanisme, du point de vue réglementaire. Il faut maintenir la différence entre ce qui est régalien et l'histoire du territoire dans le but de montrer comment on peut susciter de l'intérêt auprès des populations.

Philippe Malizard annonce l'intérêt de monter une visite de terrain. Benoît Poncelet dit qu'il est possible de la monter au printemps, sur une journée.

Olivier Matrat fait observer deux choses:

-l'homme a façonné le territoire pour répondre à ses besoins et la démonstration peut être complétée sur l'historique de la Scarpe amont qui a été déviée pour alimenter en eau le Douaisis et qui lui même a été suivi par la canalisation de la Haute-Deûle pour alimenter le développement économique de Lille. La chaîne hydraulique est totalement anthropisée et les interlocuteurs de VNF n'arrivent pas à comprendre que la Scarpe amont dépend

du bassin de la Deûle et non de celui de l'Escaut.

-il remercie Benoît Poncelet car il essaie de porter le discours que VNF est une infrastructure qui fait du lien entre les bassins versants. VNF a la capacité de déplacer des masses d'eau d'un territoire à l'autre et ça pourrait être un outil formidable demain dans la gestion des conflits d'usage en matière d'eau.

Il apporte la proposition que cette présentation, très utilement, soit faite en mission d'appui technique de bassin qui regroupe les collectivités territoriales et s'inscrit dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI. C'est une compréhension à très grande échelle du territoire que beaucoup de représentants des collectivités territoriales, des agences de l'Etat et des établissements publics seraient très heureux d'avoir.

Philippe Malizard propose que les liens de cette présentation soient envoyés aux personnes présentes en séance.

Elodie Lust précise que l'ensemble des éléments seront mis en ligne sur le site des services départementaux de l'Etat.

Philippe Malizard clos cette séance en invitant les personnes présentes à se retrouver pour la prochaine CDRNM qui se tiendra dans environ 6 mois (mai/juin 2018).

Benoît Poncelet annonce que les CAUE se posent une question sur leur rôle. Le CAUE du Nord a souhaité rester avec le conseil d'administration dans la pédagogie. Sur le territoire du Nord, le CAUE a trouvé l'angle d'attaque pour être au plus près du plus grand nombre avec le même apport en terme de connaissances. Une proposition de convention tripartite entre le CAUE, le Département et l'Etat a été proposée, autour du projet de l'assemblage culturel de l'information pour le plus grand nombre, notamment pour le public jeune. Il est important de faire vivre les connaissances. Il est possible de réaliser cette assemblage par le partage des connaissances des uns et des autres. Cela serait une grande première française et transfrontalière.

Jérôme Josserand propose aux services de l'Etat de trouver la personne qui pourrait faire le lien sur le sujet et au titre de proposition de la visite, voir ce qui est possible de réaliser avec l'aide de la Préfecture et de la DDTM.

Philippe Malizard précise que cette visite de terrain pourrait se monter seulement après que le préfet aura entendu le discours et donné son accord.

ANNEXE

ADEPSE : Association pour le Développement des Equipements du Parc Scarpe-Escaut
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CDRNM : Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs
CMI : Commission Mixte Inondation
COFIL : COmité de PILotage
COTECH: Comité TECHnique
CUD : Communauté Urbaine de Dunkerque
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DI : Directive Inondation
DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FPRNM : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs
GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations
INERIS : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques
PAPI : Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations
PCS : Plan Communal de Sauvegarde
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNR : Parc Naturel Régional
PPR : Plan de Prévention des Risques
PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PPRL : Plan de Prévention des Risques Littoraux
PPRM : Plan de Prévention des Risques Miniers
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SAGE : Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux
SIG : Système d'Informations Géographiques
SIRACED-PC : Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile
SLGRI : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
TRI : Territoire à Risque Important d'inondation
ULCO : Université Littoral Côte d'Opale